

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 10 AVRIL 2015**

**Délibération n° 2015 - 60**

**30 - FOURNITURES ET PRESTATIONS POUR LES SERVICES DE NANTES METROPOLE --  
LANCEMENT DE CONSULTATIONS**

Date de la convocation : le 03 avril 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude LEMASSON

**Présents : 69**

M. AFFILE Bertrand, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT Sandrine, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, Mme GRESSUS Michèle, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Frankie, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 21**

M. ALIX Jean-Guy (pouvoir à Mme LUTUN Lydie), M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. HUARD Jean-Paul), M. DANTEC Ronan (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme HAMEL Rozenn (pouvoir à M. RENAUME Marc), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. HAY Pierre), M. LE BRUN Pierre-Yves (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme LESKE Magali (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme MAISONNEUVE Monique (pouvoir à Mme GESSANT Marie-Cécile), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. PRAS Pascal (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme RODRIGUEZ Ghislaine (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à M. SALECROIX Robin), Mme TOUCHEFEU Catherine (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. VEY Alain (pouvoir à M. MOUNIER Serge)

**Absents : 7**

M. ALLARD Gérard, M. BLINEAU Benoît, M. BUQUEN Eric, M. GRELARD Hervé, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. PARPAILLON Joseph, M. RAMIN Louis - Charles

**30 - FOURNITURES ET PRESTATIONS POUR LES SERVICES DE NANTES METROPOLE – LANCEMENT DE CONSULTATIONS**

**EXPOSE**

Direction Logistique

**1 – ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT DE COMMANDES, CONSTITUE ENTRE LA VILLE DE NANTES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NANTES ET NANTES METROPOLE- LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT**

Les achats de vêtements professionnels visent à répondre aux exigences de confort, de fonctionnalité en adéquation avec les conditions de travail parfois spécifiques.

Il convient également de répondre à la dimension diversité/mixité et d'intégrer l'image de la collectivité pour certains vêtements.

Il a été décidé, sur cette base, d'harmoniser les vêtements de travail destinés aux agents de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole.

Afin de dégager des pistes d'optimisation et au regard des gains financiers potentiels, il a été préconisé par ailleurs de regrouper les acquisitions de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle de Nantes Métropole et de certaines directions de la Ville de Nantes et du Centre Communal d'Action Sociale de Nantes.

Une nouvelle consultation va donc être lancée dans le cadre d'un groupement de commandes constitué entre la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et Nantes Métropole, désignée coordonnateur.

Les marchés conclus à l'issue de cette consultation, prendront la forme de marchés à bons de commande, d'une durée initiale de deux ans, renouvelables une fois pour une période de deux ans.

Ils ne comporteront pas de montants maximum mais les montants minimum, hormis pour le lot 3, pour la durée des marchés (période initiale et période de reconduction comprise) pour Nantes Métropole, seront les suivants :

Lots	Désignation	Montant minimum HT
1	Vêtements de travail pour homme	90 000 €
2	Vêtements de travail pour femme	10 000 €
3	Vêtements de ménage et de restauration (pour homme et femme)	Sans montant minimum
4	Vêtements en maille (pour homme et femme)	26 000 €
5	Vêtements « Intempéries » haute visibilité et hors haute visibilité (pour homme et femme)	220 000 €
6	Equipements de protection individuelle – vêtements haute visibilité pour homme	230 000 €
7	Equipements de protection individuelle – vêtements haute visibilité pour femme	10 000 €
8	Equipements de protection individuelle – Chaussures pour homme et femme	240 000 €
9	Equipements de protection individuelle (hors vêtements haute visibilité et chaussures)	400 000 €

S'agissant du lot n°4 relatif aux vêtements en maille, il est précisé que les besoins intègrent des vêtements en tissu équitable ou bio-équitable. De plus et en lien avec le label « Mixité/diversité », deux lots spécifiques de vêtements pour femme sont identifiés dans le cadre de cette consultation.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces fournitures.

Les crédits correspondants figurent au budget primitif 2015, à l'article 60636.1 pour le budget principal ainsi qu'aux budgets annexes de la direction des Déchets, de la DOPEA et de la DCE.

## **2 – ACQUISITION DE CARBURANT EN VRAC POUR LE COMPTE DU GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUE PAR LA VILLE DE NANTES, LE CCAS DE NANTES, LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LOIRE ATLANTIQUE, LE DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE, LA VILLE D'ORVAULT ET NANTES METROPOLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT**

Nantes Métropole doit approvisionner en carburant les quatre stations-service lui appartenant, les six stations-service du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire Atlantique ainsi qu'un certain nombre de dépôts de stockage répartis sur son territoire  
En outre, plusieurs sites sur la commune de Nantes doivent être ravitaillés en fuel domestique.

L'accord-cadre et le marché subséquent dont dispose actuellement Nantes Métropole arriveront à échéance le 26 décembre 2015. C'est pourquoi il convient de lancer une nouvelle consultation, sous forme d'accord-cadre, qui intégrera les besoins des services de Nantes Métropole dans le cadre d'un nouveau groupement de commandes constitué par la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire Atlantique, le département de Loire Atlantique, la Ville d'Orvault et Nantes Métropole, désignée coordonnateur.

L'accord-cadre ainsi conclu pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par période d'un an sera multi-attributaire. Il comportera un minimum annuel de 1 100 000 € HT identique pour chaque période de reconduction, mais aucun montant maximum.

L'estimation annuelle des dépenses, en 2015, s'élève pour Nantes Métropole à 1 354 000 € HT, dont 39% environ fait l'objet d'une refacturation à la Ville de Nantes, au Centre communal d'action sociale de Nantes et au service départemental d'incendie et de secours de Loire Atlantique.

Les marchés subséquents à cet accord-cadre prendront la forme de marchés à bons de commande d'une durée d'un an non reconductible. Leur seuil minimum annuel sera de 1 100 000 € HT. Par dérogation à la délibération n°2014-11 du 16 avril 2014 portant délégation du conseil à la présidente et au bureau, il apparaît opportun d'approuver dès à présent la conclusion et la signature des marchés subséquents à venir quel que soit leur montant.

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre en vue de l'acquisition de ces fournitures.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015, chapitre 011, opération n° 784 libellée « carburants »

## **3 – REALISATION DE PRESTATIONS D'ENTRETIEN, DE REPARATION ET DE REMORQUAGE DES VEHICULES LEGERS ET ENGIN DU PARC AUTOMOBILE GERE PAR NANTES METROPOLE – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT**

Nantes Métropole assure l'entretien et la réparation de ses véhicules légers et engins, de ceux de la Ville de Nantes et du Centre Communal d'Action Sociale de Nantes.

Certaines prestations mécaniques sont confiées à des prestataires extérieurs lors d'une surcharge ponctuelle d'activité du service maintenance véhicules, lorsque la maintenance nécessite une technicité ou des moyens particuliers, telle que la carrosserie, la sellerie ou le remorquage, ou lorsque les travaux à réaliser consistent en des réparations à moindre valeur ajoutée.

Les marchés dont dispose actuellement Nantes Métropole pour la réalisation de prestations mécaniques et de carrosserie sur les véhicules légers arriveront à échéance le 19 septembre 2015. C'est pourquoi il convient de lancer une nouvelle consultation pour répondre à ces besoins.

La consultation comprendra 13 lots distincts.

Les marchés ainsi conclus, prendront la forme de marchés à bons de commande d'une durée initiale de 2 ans renouvelable 1 fois pour une période de 2 ans.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, les lots 1 à 7 relatifs aux prestations mécaniques et de carrosserie sur véhicules légers seront multi-attributaires.

Les commandes aux différents titulaires de ces lots se répartiront tel que suit, sous réserve de leur attribution à trois titulaires :

- à hauteur de 60% du montant minimum pour le titulaire classé 1<sup>er</sup>
- à hauteur de 30% du montant minimum pour le titulaire classé 2<sup>ème</sup>
- à hauteur de 10% du montant minimum pour le titulaire classé 3<sup>ème</sup>

Les montants minimum et maximum pour Nantes Métropole sont les suivants pour la période initiale d'exécution et seront identiques pour la période de reconduction :

		Minimum HT	Maximum HT
1	Prestations de mécanique et de carrosserie pour le pôle sud-Ouest	40 000 €	160 000 €
2	Prestations de mécanique et de carrosserie pour le pôle Loire Sèvre et Vignoble	30 000 €	140 000 €
3	Prestations de mécanique et de carrosserie pour le pôle Erdre et Loire	30 000 €	140 000 €
4	Prestations de mécanique et de carrosserie pour le pôle Erdre et Cens	20 000 €	100 000 €
5	Prestations de mécanique et de carrosserie pour le pôle Loire Chézine	20 000 €	100 000 €
6	Prestations de mécanique pour les pôles nantais et pour la Ville de Nantes	40 000 €	180 000 €
7	Prestations de carrosserie pour les pôles nantais et pour la Ville de Nantes	50 000 €	260 000 €
8	Prestations de mécanique pour les véhicules bi-carburant GPL et GNV	10 000 €	80 000 €
9	Prestations de mécanique et de carrosserie sur les tracteurs et leurs équipements	60 000 €	300 000 €
10	Prestations de mécanique sur petits équipements de travaux publics	3 000 €	30 000 €
11	Prestations de remorquage	30 000 €	120 000 €
12	Prestations de remise en état des équipements hydrauliques	30 000 €	120 000 €
13	Prestations de sellerie	10 000 €	70 000 €

Conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015, chapitre 011, opération n° 637 libellée « maintenance parc automobile »

Direction de la communication

**4 – CONSEIL EN COMMUNICATION, CREATION VISUELLE ET DESIGN GRAPHIQUE – ACCORDS-CADRES – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES RESTREINT ET D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT**

Nantes Métropole doit pouvoir communiquer sur ses projets ou ses réalisations auprès des habitants, des usagers ou des professionnels.

Afin de stimuler la dimension créative des prestations, Nantes Métropole souhaite lancer deux accords-cadres multi-attributaires sur des prestations de conseil en communication (lot 1) et de création visuelle et design graphique (lot 2). Cette procédure permettra de retenir trois titulaires par lot qui seront remis en concurrence lors de chaque besoin, de manière à optimiser les conditions d'achat de ces prestations.

Ces accords-cadres sont conclus pour une durée d'un an à compter de leur date de notification, et sont renouvelables trois fois 1 an.

Les accords-cadres sont passés sans minimum et sans maximum. Les consommations sur ces lots toutes directions confondues sont estimées à :

- lot 1 : conseil en communication, 600 000 € HT par année.
- lot 2 : création visuelle et design graphique, 90 000 € HT par année.

Pour le premier lot, conformément aux articles 60 à 64 et 77 du Code des Marchés Publics, il vous est proposé de recourir à la procédure de l'appel d'offres restreint, pour la réalisation de ces prestations, de manière à effectuer une première sélection des candidats les plus aptes à répondre aux besoins de la collectivité.

Pour le second lot, conformément aux articles 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, il vous est proposé de recourir à la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour la réalisation de ces prestations.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2015 chapitre 011 opération n° 689 libellé actions de communication.

## **LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE**

1 – Autorise le lancement d'appels d'offres ouverts pour :

a. L'acquisition de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle, en groupement de commandes constitué entre la Ville de Nantes, le Centre Communal d'Action Sociale de Nantes et Nantes Métropole,

b. La conclusion d'un accord-cadre et des marchés subséquents qui en découlent, relatif à l'acquisition de carburant pour le compte du groupement de commandes constitué par la Ville de Nantes, le CCAS de la Ville de Nantes, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire Atlantique, le département de Loire Atlantique, la Ville d'Orvault et Nantes Métropole,

c. La réalisation de prestations d'entretien, de réparation et de remorquage des véhicules légers et engins du parc automobile géré par Nantes Métropole,

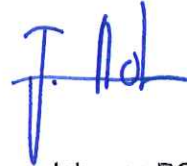
d. La conclusion d'un accord-cadre concernant la création visuelle et design graphique.

2 – Autorise le lancement d'un appel d'offres restreint pour conclure un accord-cadre concernant le conseil en communication.

3 - Autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente déléguée à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur par le Code des Marchés Publics, notamment à signer les marchés, les accords-cadres et les marchés subséquents relatifs à l'acquisition de carburant par dérogation à la délibération n°2014-11 du 16 avril 2014 portant délégation du Conseil à la Présidente et au Bureau et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 10 avril 2015

La Présidente de Nantes Métropole



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 17 avril 2015 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND